



Manuel des professionnels en finance et développement

Chapitre 6

Ressources d'assistance technique et de financement

© E&Co, UNEP, AREED 2001

3. Ressources d'assistance technique et de financement

- ❑ AREED
- ❑ E&Co
- ❑ Fonds pour l'efficacité énergétique des énergies renouvelables
- ❑ Fonds d'assistance aux entreprises environnementales

❑ AREED

AREED offre un financement initial et des services et de création d'entreprises aux **entrepreneurs** désireux de bâtir des entreprises à succès qui fourniront des technologies et des services énergétiques sans effet nocif sur l'environnement à des clients vivant dans les zones rurales de l'Afrique. On peut citer au nombre des services de développement la formation, les services de création d'entreprises sur le tas ainsi que le financement de l'investissement initial et l'aide à la recherche de financement.

AREED renforce les capacités des **ONG africaines** en vue de mettre en place et collaborer avec les entreprises spécialisées dans les énergies sans effet nocif sur l'environnement. Cette action est menée à travers des ateliers et des outils pratiques, axés sur l'élaboration de plans d'affaires, la structuration de la gestion, et la planification financière pour le secteur de l'énergie rurale. La formation à l'intention des ONG leur permettra d'identifier les projets d'énergie rurale potentiels et de développer leur capacité à orienter les entrepreneurs pour le démarrage de projets, et de préparer les ONG à fournir par la suite des services d'appui aux entreprises à la fois en partenariat avec AREED et, de façon éventuellement, individuelle.

AREED collaborera également avec les **institutions financières** à l'évaluation du secteur et à son intégration dans leurs portefeuilles. Cette action sera menée par le biais d'ateliers et d'outils pratiques spécifiques axés sur les marchés de l'énergie rurale et les entreprises de RET, des modèles de financement de projet adaptés, l'analyse financière et les questions relatives à la gestion du risque. Des possibilités de cofinancement seront étudiées.



Pour plus d'informations, prière s'adresser à areed@energyhouse.com ou consulter notre site web à l'adresse www.ared.org.

□ E&Co

E&Co a été créée en 1994 sous la forme d'une organisation autonome à but non lucratif en vue de fournir des services de création d'entreprises et des prêts modiques ou des prises de participations (\$25.000 à \$250.000) afin de favoriser la création d'entreprises d'énergie durable du point de vue économique, social et environnemental dans les pays en développement. Ces services et les financements catalyseurs permettent aux entrepreneurs de prendre leurs premières idées et expériences et de les préparer pour les soumettre aux investisseurs devant intervenir à un stade ultérieur, les mettre en œuvre et en assurer la croissance. La stratégie d'E&Co consiste à démontrer aux investisseurs publics et privés que la mise en place d'entreprises d'énergie locales viables représente une solution mutuellement bénéfique aux doubles problèmes liés à la demande non satisfaite de services énergétiques dans les pays en développement et au changement climatique. En mettant en place un portefeuille crédible de projets de ce type, le but d'E&Co est d'influencer le transfert du flux de capitaux de l'investissement dans les technologies basées sur les combustibles fossiles vers la production et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et efficaces.

Notre travail renforce les capacités humaines nationales, aide à l'émergence d'entreprises locales et accélère l'exécution des projets en fournissant un appui concret durant toute la phase de pré-investissement. Cette phase de l'implication d'E&Co permet d'établir un lien essentiel entre la création d'entreprises et le financement de projets.

Le but d'E&Co consiste à influencer directement la mise en œuvre de projets énergétiques sans effet nocif sur l'environnement et, économiquement viables qui toucheront à la fois les populations rurales et urbaines des pays en développement. E&Co envisagera la possibilité de fournir aux entreprises d'énergie un appui si les conditions suivantes sont remplies :

- ***Nouvelle injection de capital pour énergie nouvelle***

L'objectif d'E&Co est d'influencer le transfert des capitaux de la production d'énergie à partir des combustibles fossiles vers des entreprises utilisant des énergies renouvelables et axées sur l'efficacité énergétique. D'abord en démontrant la viabilité commerciale de l'entreprise et ensuite en constituant une réserve de projets destinés à être financés ultérieurement par d'autres investisseurs. Le projet/ entreprise d'énergie utilisera-t-elle une énergie renouvelable ou des technologies assurant une efficacité énergétique de façon commerciale et attirera-t-elle de nouvelles sources d'investissement ?

- ***Aspects sociaux et environnementaux***

L'entreprise ou le projet d'énergie améliore-t-il la qualité de la vie par la fourniture des services énergétiques ? Par exemple, ciblera-t-il les communautés sous-équipées afin de créer des possibilités d'emploi ? Le projet améliorera ou protégera-t-il l'environnement aux niveaux local, national, et mondial ? Déplacera-t-il des sources d'énergie nuisibles telles que le diesel, le kérosène, les bougies ou le feu de bois ?



- **Technologie**

L'entreprise d'énergie utilise-t-elle une *technologie appropriée* lorsqu'on la compare sur la base du coût, de l'accessibilité et de l'impact sur l'environnement ?

- **Professionnelle**

L'entreprise/projet d'énergie jouit-elle de l'expérience technique et de gestion nécessaire pour faire en sorte que l'entreprise soit rentable et viable à long terme ? Le projet/entreprise d'énergie a-t-il établi une collaboration avec les parties tierces concernées telles que les fournisseurs d'équipement, les ingénieurs, les propriétaires de site, etc. ? Existe-t-il une seconde phase du projet ou des possibilités de reproduction ?

- **Risque raisonnable**

Le projet/ entreprise d'énergie a-t-il examiné le marché sur lequel il(elle évoluera ? Une évaluation claire a-t-elle été réalisée sur les risques au plan national – inflation, dévaluation, fiscalité, et incertitude politique – ainsi qu'au niveau du projet proprement dit – concurrence, contrat d'achat/vente d'énergie, réglementations environnementales et foncières, et l'obtention de permis. Les risques sont-ils raisonnables et conformes au but visé par E&Co?

- **Pourquoi E&Co. ?**

L'intervention d'une entité telle que E&Co est-elle nécessaire pour faire avancer l'entreprise ? “Sans” la participation d'E&Co, le projet aboutirait-il ?

- **Cadre de politique générale**

L'entreprise/projet d'énergie incite-t-il(elle) les décideurs politiques et les décideurs à soutenir les initiatives d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ?

- **Capacités humaines**

L'entreprise/projet d'énergie améliore-t-il(elle) la capacité nationale ou locale à promouvoir les initiatives d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ?

Pour plus d'informations, nous vous prions de visiter le site web d'E&Co à l'adresse www.energyhouse.com.

- Renewable Energy and Energy Efficiency Fund (Fonds pour les énergies renouvelables et Efficacité énergétique)

Renewable Energy and Energy Efficiency Fund for Emerging Markets, Ltd. (REEF) est un fonds privé d'investissement en capital doté d'une capitalisation initiale de \$65 millions. Lancé en février 2000, REEF est le premier fonds mondial créé pour exploiter les immenses opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sur les marchés émergents.



REEF œuvre activement à la prise de participations minoritaires et de participations sous forme de quasi-fonds propres dans des entreprises privées et des projets rentables, et commercialement viables dans des secteurs dont la production d'électricité basée principalement sur des sources d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la conservation des énergies, et la fabrication et le financement de produits basés sur l'utilisation des énergies renouvelables/efficacité énergétique. Ces projets peuvent être raccordés ou non au réseau électrique national.

CRITERES D'INVESTISSEMENT

- Secteurs :**
- Energie hydroélectrique à faible impact
 - Energie solaire/PV
 - Energie géothermique
 - Energie éolienne
 - Biomasse
 - Conservation de l'énergie et efficacité énergétique

Portée géographique : Les pays à marchés émergents éligibles aux financements de la SFI. Il s'agit de l'ensemble de l'Afrique, de tous les pays d'Amérique du sud et d'Amérique centrale sauf deux, du Mexique, de la majeure partie des Caraïbes, de tous les pays d'Asie, sauf deux, de l'ex-Union soviétique et de l' Europe de l'est.

Ampleur de l'investissement : le REEF envisagera d'investir dans des projets représentant des besoins de capitalisation totale situés entre \$1.000.000 et \$100.000.000.

Instruments : les investissements du REEF peuvent prendre des formes variées, notamment sous forme d'actions ordinaires et privilégiées, de partenariat et de participations dans des sociétés à responsabilité limitée, et de dette convertible ou subordonnée avec des bons/options de participation. REEF peut aussi accorder des prêts à des projets ou à des promoteurs de projets sous forme de financement de compensation ou de capitaux permanents. Les transactions sur les actions sont le plus souvent structurées de manière à ce que l'entrepreneur conserve la majorité des actions et/ou de la gestion la société.

Pour pouvoir bénéficier d'un investissement, prière soumettre une courte lettre de présentation décrivant votre entreprise, la proposition d'investissement et le plan de financement envisagé à l'équipe de direction de REEF. Pour les projets dignes d'intérêt, des plans d'affaires et d'autres éléments seront plus tard demandés.

Projets de plus de 7MW

Groupe EIF

Assistance Fund

727 15th St., NW – 11th floor

1655 N. Fort Myer Drive, Suite

383 Franklin Street



Washington, DC 20005	520 Arlington, VA 22209, USA	Bloomfield, NJ USA 07003
Tel: (202) 783-4419	Tel: (703) 522-5928	Tel: (973) 680-9100
Fax: (202) 371-5116	Fax: (703) 522-6450	Fax: (973) 680-8066
e-mail: klocklin@eifgroup.com	e-mail: brooks@eeaf.org	e-mail: capital@energyhouse.com

□ **Environmental Enterprises Assistance Fund (Fonds d'aide aux entreprises environnementales)**

Environmental Enterprises Assistance Fund est une organisation à but non lucratif qui fonctionne sous la forme d'un fonds de capital risque qui met à la disposition des entreprises spécialisées dans l'environnement un capital risque à long terme dans les pays en développement. EEAF a effectué plus de 20 investissements directs et gère des fonds à but lucratif pour l'Amérique latine. Par la mobilisation et la distribution de capital, EEAF est devenu un agent d'exécution de premier plan dans le domaine développement durable.

EEAF investit dans des entreprises intervenant dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pisciculture, du tourisme, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la réduction de la pollution et du recyclage. Le financement offert par EEAF va de \$100.000 à \$2 millions soit en forme de dette, de fonds propres ou une combinaison des deux. EEAF formera des syndicats pour des investissements supérieurs à ces montants.

EEAF est active en Amérique latine, en Indonésie et aux Philippines. Pour plus d'informations, nous vous prions de visiter le site web de EEAF à l'adresse www.eeaf.org.

□ **Prototype Carbon Fund (PCF)**

Le PCF est un fonds de 145 millions de dollars financé par 6 gouvernements et 17 entreprises du secteur privé. Son principal objectif est de créer un marché de compensation du carbone dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il a signé un accord avec le gouvernement de Latvia et a 20 autres projets actuellement à l'étude. Il a actuellement une demande de propositions en instance sur l'achat de réductions des émissions en provenance de l'Amérique centrale, concernant particulièrement les projets situés dans la gamme des 100-1000 kW qui impliquent des achats de l'ordre de 1-3 millions de dollars. Le PCF demande des projets pouvant produire des réductions des émissions pour un *coût* de 10 par tonne de carbone (~3 dollars par tonne de CO₂) et semble être motivé à acheter des réductions des émissions au prix de 20 dollars par tonne de carbone (~5 dollars par tonne de CO₂)

Voir www.prototypecarbonfund.org



Conscient que le réchauffement de la planète aura le plus grave impact sur ses pays clients emprunteurs le 20 juillet 1999, les Directeurs exécutifs de la Banque mondiale ont approuvé la création du Prototype Carbon Fund (PCF). Le PCF, dont l'autre objectif opérationnel est d'atténuer le changement climatique, aspire à promouvoir la doctrine de développement durable de la Banque, de démontrer les possibilités de partenariat entre les secteurs public et privé, et d'offrir une occasion "d'apprentissage pratique" à ses parties prenantes.

Objectifs : quel résultat produira le PCF ?

1. Réductions d'émission de qualité supérieure

Les projets financés par les fonds PCF qui produisent des excellentes réductions d'émissions de gaz à effet de serre qui peuvent être enregistrés comme partie intégrante de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) en vue de l'application du Protocole de Kyoto. Pour accroître la probabilité que les réductions soient reconnues par les Parties à la UNFCCC, des experts indépendants fourniront des procédures de base pour la validation et la vérification/certification des réductions d'émissions qui répondent aux règles de l'UNFCCC à mesure qu'elles seront élaborées.

2. Connaissances

Dans son activité de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PCF est en train d'élaborer une base de connaissances relative aux processus et à la pratique commerciale en vue de faciliter les investissements respectueux du climat et d'enrichir les négociations en cours de l'UNFCCC. Le PCF est en train de révolutionner les approches concernant la manière de réaliser des réductions des émissions crédibles du point de vue de l'environnement, à commencer par la définition des données de base concernant les activités plus favorables au climat jusqu'à la vérification, la certification et le transfert des réductions d'émissions réalisées. Les analyses, les opinions indépendantes et les contrats qui sous-tendent ce processus seront rendus publics, ainsi que les leçons tirées.

3. Partenariat secteur public - secteur privé. Finalement, les ressources du PCF sont fournies à la fois par le secteur public et le secteur privé. Le PCF démontre comment les enseignements et l'expérience acquise dans les deux secteurs peuvent être mis en commun pour mobiliser des ressources additionnelles pour le développement durable et traiter les problèmes mondiaux liés à l'environnement. La participation active des deux secteurs permet au PCF de fonctionner avec efficacité et conformément au Protocole de Kyoto tout en servant les intérêts des pays clients de la Banque mondiale.



Exploitation : Comment fonctionnera le PCF ?

Les entreprises et les Etats ayant apporté leur contribution au PCF utiliseront les ressources du Fonds pour financer des projets destinés à produire des réductions d'émission totalement conformes au Protocole de Kyoto et au Cadre de mise en œuvre (JI) en cours d'élaboration et au Mécanisme de développement respectueux de l'environnement (CDM). Les contributeurs ou les "Participants" au PCF recevront une part proportionnelle des réductions des émissions, vérifiées et certifiées conformément aux accords d'achat de carbone conclu avec les différents pays "abritant" les projets.

Un processus consultatif

Depuis le démarrage de ses activités, le PCF s'efforce d'impliquer de manière constructive toutes les parties intéressées dans sa mise en place et son fonctionnement. E cet égard, une orientation stratégique sera demandée, durant l'existence du PCF, aux représentants des pays hôtes, les entités participantes et des ONG, tout en étant sensible au processus de l'UNFCCC.

Processus opérationnels

L'équipe du PCF a élaboré un **Manuel des opérations** à l'intention des responsables de projet du PCF et des autres parties désireuses de tirer les enseignements de l'expérience du PCF en matière de réductions des émissions conformément au Protocole de Kyoto. Ce manuel est disponible dans les sections "Projets" et " Bibliothèque de documents " du site web du PCF.

Projets à l'étude : quel type de projets sera financé par le PCF ?

Le PCF s'efforce de constituer un portefeuille répondant à la fois à des objectifs géographiques et technologiques. La moitié environ des investissements auront lieu dans les Economies en transition ayant démontré leur respect du JI, et la moitié seront réalisés dans les pays en développement facilitant le CDM. Un accent majeur sera mis sur les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique qui offrent de grandes possibilités de reproduction et de réduction du changement climatique à un coût raisonnable.

Normalement, le PCF achètera directement des réductions d'émissions auprès des projets, et non par le biais d'intermédiaires. Toutefois, le PCF travaillera également par le biais d'intermédiaires établis tels que les fonds locaux ou régionaux d'investissement en énergie, des sociétés de service en énergie, des banques commerciales et autres pour regrouper efficacement les projets de petite taille et renforcer les capacités pouvant permettre aux petites économies de fournir des réductions d'émission d'excellente qualité à des prix attractifs.

Participants : qui contribue au Prototype Carbon Fund?

Pour démontrer de manière convaincante aux gouvernements des pays en développement que le secteur privé manifeste un vif intérêt pour le marché émergent des réductions des émissions dans le cadre du JI et du CDM, les



contributeurs du PCF comprennent à la fois des entreprises et des Etats ("Participants au PCF "). La participation des entreprises privées est essentiel à cet effort, étant donné que l'investissement privé doit dominer le commerce dans le cadre des mécanismes de Kyoto afin d'atteindre l'échelle nécessaire pour traiter efficacement le problème du changement climatique. Les Etats sont engagés à fournir aux entreprises l'assurance que le fonctionnement du PCF respectera le cadre réglementaire en cours d'élaboration par les Parties à l'UNFCCC, et à orienter et tirer des enseignements de l'expérience du PCF en matière de soutien au développement durable.